

NOM :
CLUB :
LIGUE :

Courriel :

**EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE EPEE**

- 1 - Lorsque les deux tireurs sont touchés, l'arbitre :
- lève ses deux bras en même temps à l'horizontale et annonce touchés
 - doit déterminer le tireur qui a touché en premier et accorder la touche à ce dernier seulement
 - annule les deux touches
- 2 - Pour annuler une touche, l'arbitre doit constater la défaillance:
- immédiatement après l'action et avant la reprise du combat
 - après l'action, même si le combat a repris
 - immédiatement après l'action, même si le tireur s'est débranché
- 3 - Le tireur qui occasionne, plusieurs fois de suite, le corps à corps sans brutalité ni violence :
- reçoit un carton jaune
 - ne commet aucune irrégularité
 - reçoit un carton rouge
- 4 - L'arbitre voit que l'un des deux tireurs touche à terre, mais l'appareil indique un coup double :
- il accorde les deux touches
 - il accorde la touche valablement portée et annule la touche à terre
 - il n'accorde pas de touches
- 5 - Au cours d'une action, les deux pointes se touchent et l'appareil indique le coup double
- l'arbitre accorde une touche à chacun
 - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent sur leur ligne de mise en garde
 - l'arbitre annule les deux touches et les adversaires se remettent en garde sur place